Il recherchera donc une solution qui réponde à la fois aux besoins en matière de développement des pays du Tiers-Monde et aux besoins de la communauté internationale tout entière en ce qui concerne la protection du milieu marin.

Sur le sujet de la recherche scientifique sur les mers et les océans également, la commission s'est entendue à titre provisoire sur quelques principes généraux relatifs à la poursuite des activités de recherche en mer et à l'encouragement qu'elles doivent recevoir de la part de tous les Etats. Quelques articles ont également été mis au point sur la coopération à laquelle doit donner lieu la recherche en mer au niveau international et régional et sur l'échange et la publication des données scientifiques. Comme pour le domaine de la pollution, la question des pouvoirs à conférer à l'Etat côtier pour réglementer les activités de recherche menées dans sa zone économique par des citoyens d'autres Etats a constitué une véritable pierre d'achoppement sur laquelle ont buté les délégations. Il ya a les délégations qui estiment que de telles activités ne devraient pas être interdites si l'Etat côtier en a été avisé et il y a celles qui prétendent, au contraire, qu'un tel avis préalable n'est pas suffisant et qu'il faut en premier lieu obtenir le consentement de cet Etat. Avec d'autres pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espangne, le Mexique et le Vénésuela, le Canada a soumis un texte proposant une solution intermédiaire selon laquelle l'Etat côtier ne refuserait de donner son consentement si les personnes voulant s'adonner à la recherche dans sa zone maritime satisfaisaient à un certain nombre de conditions concernant entre autres la participation des nationaux de l'Etat riverain aux activités, l'échange de données, etc. Cette proposition se révélera sans doute utile pour faire avancer les négociations lors de la prochaine session.

Session de Genève

Nonobetant les progrès marqués accomplis à Caracas dans le but de conclure un accord global sur le droit de la mer, la Conférence s'est rendu compte qu'elle aurait besoin d'au moins une autre session pour remplir son mandat. Si l'Assemblée générale des Nations Unies accueille la recommandation que lui a faite la Conférence, celle-ci se réunira de nouveau à Genève du 17 mars au 10 mai 1975.